

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	12 février 2026
Numéro	26.320	Heure	20h58

Auteur-e(-s) : Misha Müller	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Quelles mesures de formation et de coordination pour la mise en œuvre de l'infraction de <i>stalking</i> ?	
Contenu : <p>L'introduction de l'infraction de <i>stalking</i> dans le Code pénal suisse crée de fortes attentes en matière de protection des victimes. Or, les dynamiques de harcèlement sont complexes et souvent mal comprises. Au vu de l'absence de formation spécifique en matière de violences domestiques (cf. question adressée aux autorités judiciaires dans le cadre du débat sur le budget 2026), le Conseil d'État entend-il renforcer la formation et la coordination des acteurs relevant de sa compétence afin d'assurer une application effective de cette nouvelle disposition?</p>	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Misha Müller		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Nathalie Ljuslin	Laetitia Mauerhofer	Emil Margot
Marius Hofer	Katia Della Pietra	Fabienne Robert-Nicoud
Patricia Sörensen	Christian Mermet	Emma Gossin
Amina Chouiter Djebaili	Romain Dubois	Karim Djebaili